LOPEZ de RODAS Christian

EXPERT COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

EMERGENCES Marne-La-Vallée

LCR Jules Raimu

Allée Jules Raimu

77200 TORCY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

19, BOULEVARD DU MARECHAL LYAUTEY - 91490 MILLY LA FORET
TÉLÉPHONE : 01.64.98.75.15 - TÉLÉCOPIE : 01.64.98.74.82 - e mail : christian.lopezderodas@wanadoo.fr

Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris – Ile de France

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèques est accepté

N° Identification T.V.A : FR 63 397.799.248

A l'Assemblée Générale de l'Association EMERGENCES Marne-la-Vallée statuant sur les comptes de l'exercice de 12 mois clos le 31 Décembre 2018,

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale du 18 Avril 2013, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Emergences Marne-la-Vallée relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31 Décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.
J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.
Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

.../...

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

... / ...

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.
  Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MILLY LA FORET
Le 29 Mars 2019

Christian LOPEZ de RODAS
Commissaire aux Comptes inscrit
Membre de la Compagnie Régionale de PARIS

Comptes annuels 2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

EMERGENCES ASSOCIATION

ALLEE JULES RAIMU
77200 TORCY

open conseil

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
inscrite au tableau de l'Ordre de Paris
9 rue Lasson - 75012 Paris

Agence Paris Est - Champigny :
10-14 Avenue Roger Salengro - 94500 Champigny-Sur-Marne

Agence Paris Ouest - La Défense :
5 quai Dion Bouton - 92800 Puteaux

Tél. 01 58 53 57 57 *Fax. 01 58 53 57 58*
E-mail : info@openconseil.com
Web. www.openconseil.com

Comptes annuels 2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Comptes annuels

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	71 816	57 583	14 233	20 523
Immobilisations financières	52 717		52 717	51 993
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	124 533	57 583	66 950	72 516
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres	6 875		6 875	20 900
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	276 578		276 578	268 194
Caisse	1 116		1 116	515
TOTAL ACTIF CIRCULANT	284 569		284 569	289 609
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	2 798		2 798	2 413
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	2 798		2 798	2 413
TOTAL GENERAL	**411 900**	**57 583**	**354 317**	**364 538**

Legs nets à réaliser :		
acceptés par les organes statutairements compétents		
autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre :		

Bilan passif

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	59 222	59 222
Ecarts de réévaluation		
Réserves	131 802	97 832
Résultat de l'exercice	26 599	22 875
Report à nouveau	-170	20 924
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	217 452	200 853
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	10 000	
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	5 987	8 600
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	233 439	209 453
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES	63 945	78 393
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	11 047	11 124
Autres	41 398	46 081
TOTAL DETTES	52 446	57 205
Produits constatés d'avance	4 488	19 488
TOTAL GENERAL	**354 317**	**364 538**

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	56 933
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	353 395	333 994
Cotisations	116	80
Autres produits	1 800	1 030
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	355 311	335 104
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	88 720	82 364
Impôts, taxes et versements assimilés	4 795	3 676
Rémunérations du personnel	176 288	159 152
Charges sociales	66 401	58 311
Dotations aux amortissements	6 289	7 986
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	100	26
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	342 593	311 514
RESULTAT D'EXPLOITATION	**12 719**	**23 590**
PRODUITS FINANCIERS	1 788	1 513
CHARGES FINANCIERES		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 613	2 613
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 052	540
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIE	15 532	
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	5 000	4 300
EXCEDENT OU DEFICIT	**26 599**	**22 875**

Comptes annuels 2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : EMERGENCES ASSOCIATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 354 317 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 26 599 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 538			1 538
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	40 458			40 458
- Matériel de transport	11 990			11 990
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 830			17 830
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	71 816			71 816
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	51 993	724		52 717
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	51 993	724		52 717
ACTIF IMMOBILISE	**123 809**	**724**		**124 533**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			724	724
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			**724**	**724**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	927	154		1 081
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	25 194	4 046		29 240
- Matériel de transport	11 364	626		11 990
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 808	1 464		15 272
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	51 294	6 289		57 583
ACTIF IMMOBILISE	**51 294**	**6 289**		**57 583**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 9 673 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	6 875	6 875	
Charges constatées d'avance	2 798	2 798	
Total	**9 673**	**9 673**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Divers - produits à recevoir	5 000
Total	**5 000**

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 56 933 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 047	11 047		
Dettes fiscales et sociales	33 182	33 182		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	8 216	8 216		
Produits constatés d'avance	4 488	4 488		
Total	**56 933**	**56 933**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	8 398
Dettes provis. pr congés à payer	12 539
Charges sociales s/congés à payer	6 718
Etat - autres charges à payer	1 165
Divers - charges à payer	8 216
Total	**37 036**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	2798		
Total	2798		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
	4488		
Total	4488		